

AVIS TECHNIQUE N°48

DEMANDEUR :

Société : GASCOGNE LAMINATE

Date de la demande : 2/02/2012

DESCRIPTION DE LA BOITE

Description :

- * Dénomination : Urgoderm
- * Description : Boîte pour sparadrap non tissé extensible
- * Contenance : 1 rouleau de sparadrap
- * Dimension (cm) : l 10,5 x L 6 x P 6
- * Masse (g) : 17
- * Matériaux constitutants : papier-carton 100%

DESCRIPTION DE LA FEUILLE ADHESIVE (dos du sparadra)

Description :

- * Dénomination : Urgoderm
- * Description : Feuille adhésive au dos du sparadrap
- * Dimension (cm) : l 10 x L 13,5 x P 4
- * Masse (g) : 22
- * Matériaux constitutants : papier-carton 82,19% - plastique 17,81% (enduction LDPE 12 g, lui-même enduit de silicone 1g)

EVALUATION DE LA BOITE :

IMPACTS

Recyclage	Taux de liquide résiduel *: - Taux d'humidité potentielle **: - Risque de pollution biologique : -							
Étapes du recyclage	Corps de l'Emballage			Système de fermeture	Option	Additifs		
	Papier /Carton	Plastique	Aluminium			Vernis	Encre	Colle
Rendement fibreux	Fort	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø
Matières dissoutes et colloïdales	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø

Énergie de pulpage
(sur l'ensemble de l'emballage)

Ø

Comité d'Évaluation de la Recyclabilité des Emballages en Papiers - Cartons

EVALUATION DE LA FEUILLE ADHESIVE (AU DOS DU SPARADRAP) :

IMPACTS

Recyclage	Taux de liquide résiduel *: - Taux d'humidité potentielle **: - Risque de pollution biologique : -							
Étapes du recyclage	Corps de l'Emballage			Système de fermeture	Option	Additifs		
	Papier /Carton	Plastique	Aluminium			Vernis	Encre	Colle
Rendement fibreux	Moyen	⚠	∅	∅	∅	∅	∅	∅
Matières dissoutes et colloïdales	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅
Énergie de pulpage (sur l'ensemble de l'emballage)				⚠				

* en condition normale d'utilisation

** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

∅ Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

➤ Impact environnemental

COMMENTAIRE DU C.E.R.E.C :

La boîte contenant le sparadrap et la feuille adhésives (dos du sparadrap) sont constituées de plus de 50 % (en poids) de fibres cellulosiques : ces emballages relèvent donc de la filière emballage papier-carton.

CONCLUSION DU C.E.R.E.C :

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité :

- la boîte destinée à contenir le sparadrap est recyclable dans la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages mêlés relevant du circuit municipal.
- de la feuille adhésive (dos du sparadrap) dans la catégorie 5.03A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages pour liquides alimentaires et assimilés relevant du circuit municipal.

S'agissant de la boîte, le CEREC recommande d'utiliser une encre à base d'eau ou d'huile végétale afin de limiter les turbidités dans l'eau utilisée.

S'agissant de la colle, le CEREC recommande l'utiliser une colle non hydrosoluble.

Dans l'éventualité où les fonctionnalités nécessaires ne seraient pas remplies par ce type de colle, le CEREC recommande dans ce cas d'utiliser une colle hydrosoluble de préférence à une colle qui se fractionnerait.

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de jeter la boîte et la feuille adhésive (dos du sparadrap) dans la poubelle de recyclage.

VALIDATION DES MEMBRES DU C.E.R.E.C :

Date de validation de l'avis technique : 8/04/2013

	ECO EMBALLAGES	M. PAILLEUX	
	REVIPAC GARANTIE DE RECYCLAGE	P. HEINRICH	

AVIS